

Concours interne 2026

Adjointes techniques

Phase d'admissibilité

Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes) affiliés aux BAP A (3), J (1), C (1).

Les candidats

Dix candidats ont déposé une candidature pour 4 promotions possibles. Deux postes affectés sont proposés. Un candidat a déposé une double candidature (poste affecté et non-affecté).

Parmi les candidats, 5 sont des femmes (50 %) et 5 sont des hommes (50%). L'âge des candidats est compris entre 23 et 63 ans. L'âge moyen est 42 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue le 08 septembre 2026 en visio. A l'issue de cette phase, le jury a retenu 7 dossiers pour la phase d'admission : 3 femmes (43 %) et 4 hommes (57 %), dont l'âge varie entre 23 et 54 ans avec un âge moyen de 38 ans.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité et critères retenus

En amont de la réunion d'admissibilité, le jury a procédé à une analyse détaillée de l'ensemble des dossiers de candidature. Afin de disposer d'une méthode d'évaluation commune et homogène, chaque dossier a été examiné au regard de six grands critères, eux-mêmes déclinés en plusieurs sous-critères permettant d'affiner l'appréciation portée sur le parcours, les compétences et le positionnement professionnel de chaque candidat.

Les six critères retenus étaient les suivants : la qualité des travaux présentés ; les compétences professionnelles, les qualités relationnelles et l'implication personnelle ; les contributions collectives ; l'évolution professionnelle ; l'adéquation du profil du candidat avec les attentes du concours ; et enfin la qualité générale du dossier de candidature.

Pour les candidatures sur postes non affectés, l'adéquation du profil a été appréciée au regard des emplois-types REFERENS correspondant au corps des adjointes techniques, en tenant compte des missions effectivement exercées et des compétences démontrées dans le dossier. Pour les deux postes affectés, l'analyse a été conduite plus spécifiquement au regard des missions, compétences et attentes décrites dans chacun des profils de poste proposés. Les différents sous-critères ont notamment permis d'apprécier la fiabilité et la qualité des réalisations, le niveau de maîtrise technique, l'autonomie, la capacité à travailler en équipe, la prise d'initiative, l'investissement dans les activités collectives ou transversales, la progression du parcours professionnel ainsi que la cohérence entre l'expérience acquise et l'emploi visé.

Chaque membre du jury a examiné l'ensemble des dossiers sur la base de cette grille commune. L'objectif était de s'appuyer prioritairement sur des éléments factuels et explicitement décrits dans les dossiers, afin d'identifier le niveau réel de compétences et de responsabilités exercées par chaque candidat, tout en permettant une comparaison la plus équitable possible entre des parcours professionnels parfois très différents.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

La réunion d'admissibilité a porté sur l'examen de neuf dossiers de candidature. En amont de cette réunion, chaque membre du jury avait procédé individuellement à l'évaluation de l'ensemble des dossiers, à partir de la grille et des critères définis collectivement.

La mise en commun des évaluations a fait apparaître une forte homogénéité des appréciations et des notes attribuées par les différents membres du jury. Les échanges ont principalement permis de confronter les observations de chacun, de revenir sur les points forts et les points de vigilance identifiés et de confirmer collectivement le positionnement des candidats.

Une attention particulière a été portée à deux candidatures situées à la limite du seuil envisagé pour l'admissibilité. Après discussion, le jury a choisi de retenir ces deux candidats pour la phase d'admission afin de leur permettre de défendre leur candidature à l'oral et de préciser certains éléments de leur dossier.

Les décisions ont été prises collégialement par l'ensemble du jury. Aucun lien d'intérêt n'a été identifié entre les membres du jury et les neuf candidats.

La notation

Les notes s'échelonnent de 14/20 à 18/20. Les dossiers ayant obtenu une note égale ou supérieure à 16/20 ont été déclarés admissibles.

Commentaires et conseils aux candidats

De manière générale, le jury tient à souligner :

- La qualité globale des candidatures et l'investissement visible des candidats dans la préparation de leur dossier. Le niveau rédactionnel était dans l'ensemble satisfaisant et les efforts fournis pour valoriser les parcours professionnels ont été appréciés.
- Certains dossiers présentaient toutefois des activités et un niveau de responsabilités pouvant parfois relever davantage du corps des techniciens de la recherche (TR) que de celui des adjoints techniques (AT).
- Le jury conseille aux candidats de s'appuyer davantage sur l'emploi-type REFERENS correspondant à leur code métier et d'illustrer leurs compétences par un maximum d'exemples concrets, directement liés aux activités et compétences attendues pour cet emploi-type.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier exclusivement auprès du président du jury.

Ils doivent adresser un mail au président du jury, Guillaume GUIZARD, à l'adresse guillaume.guizard@inrae.fr. Un rendez-vous téléphonique ou en visioconférence leur sera proposé à l'issue de la procédure de concours, entre le 02/11/2026 et le 05/11/2026.